

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Tarifs garderie périscolaire – année 2020/2021

L'an deux mil vingt,
Le sept juillet à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

Etaient présents : Mme Valérie LAGILLE - Mme Cristèle VIEZZI - M. Frédéric BAUDOUIN - Mme Sophie GOUSSERY – M. Alain RODRIGUEZ - Mme Marie-Christine MASSON - M. Serge PEREIRA - Mme Lucette FARE - Mme Geneviève POMMEREAU - M. Didier FOIRIEN – M. Frédéric ROBIN – M. Alain BESNARD - Mme Florence GUIGNON - Mme Christine PITTION - M. Frédéric COMBE - Mme Marie-Christine REDON - M. Sébastien BAUDEMONT – M. Bertrand GAGNON - M. Michel ETTLIN - Mme Marie-Odile SCHORTER - M. Jean-Hubert FRISON - Mme Sylvie STITI.

Etait excusée : Mme Rosa ALVES (*pouvoir à Mme Valérie LAGILLE*).

Secrétaire de séance : M. Alain RODRIGUEZ

Convocation :
02/07/2020

Date d'affichage :
02/07/2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après
envoi en Sous Préfecture

Le :

Et publication ou notification

Du :

Mme le Maire rend compte du bilan de l'accueil périscolaire qui s'adresse aux élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Pour la période scolaire septembre 2019 – février 2020, soit 6 mois de fonctionnement (fermeture des écoles le 15 mars 2020), le bilan s'établit ainsi :

- 120 enfants inscrits dont 60 enfants ont fréquenté régulièrement la garderie
- la moyenne de fréquentation journalière est la suivante :

MATERNELLE		ELEMENTAIRE	
2018/2019	2019/2020	2018/2019	2019/2020
8 enfants le matin	7 enfants le matin	11 enfants le matin	15 enfants le matin
8 enfants le soir	10 enfants le soir	10 enfants le soir	18 enfants le soir

• Dépenses totales pour cette période :

- Frais de personnel	26 284.09 €
- Autres dépenses – goûters	317.63 €
TOTAL	26 601.72 €

• Participations des parents : **13 940.92 €**

Soit une charge restant à la commune au titre de la période considérée de 12 660.80 € soit 2110.13 € par mois (contre 25 780.41 € en 2018/2019 soit 3 222.55 € par mois).

Les tarifs appliqués en 2019/2020 étaient les suivants :

ECOLE MATERNELLE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 9 h 00	Tarif Accueil du Soir dont goûter 16 h 25 – 18 h 30
de 0 à 750 €	2.24 €	3.37 €
Entre 751 € et 1000 €	2.92 €	4.05 €
Supérieur à 1001 €	3.83 €	4.96 €

ECOLE ELÉMENTAIRE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir ECOLE ELEMENTAIRE goûter non prévu 16 h 35 à 18 h 30
De 0 à 400 €	2.24 €	gratuit
de 401 à 750 €	2.24 €	3.37 €
Entre 751 € et 1000 €	2.92 €	4.05 €
Supérieur à 1001 €	3.83 €	4.96 €

Lors de la commission scolaire du 17 juin 2020, les membres ont décidé de proposer une augmentation de 2 % sur ces tarifs.

Concernant l'école élémentaire :

Pour pallier à la suppression de l'aide aux devoirs qui s'effectuait au Local social la Rivière il y a quelques années, le conseil municipal avait décidé de créer une tranche pour les familles dont le quotient familial est entre 0 et 400 €. Pour ces familles, l'accueil du soir est gratuit.

La commission scolaire propose de maintenir cette tranche aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir la tranche de tarifs pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 400 €.

DÉCIDE d'augmenter de 2% les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée 2020/2021.

FIXE les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée 2020/2021 ainsi :

ECOLE MATERNELLE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir ECOLE MATERNELLE : y compris goûter 16 h 25 à 18 h 30
De 0 à 750 €	2.28 €	3.44 €
Entre 751 € et 1000 €	2.98 €	4.13 €
Supérieur à 1001 €	3.91 €	5.06 €

ECOLE ELÉMENTAIRE

<u>Quotient familial</u>	Tarif Accueil du Matin 7 h 00 – 8 h 30	Tarif Accueil du Soir ECOLE ELEMENTAIRE goûter non prévu 16 h 35 à 18 h 30
De 0 à 400 €	2.28 €	Gratuit
de 401 à 750 €	2.28 €	3.44 €
Entre 751 € et 1000 €	2.98 €	4.13 €
Supérieur à 1001 €	3.91 €	5.06 €

DIT que l'accueil du matin s'effectuera à partir de 7h jusqu'à 8h35 pour les deux écoles.

DIT que l'accueil du soir se déroulera ainsi :

- **ECOLE MATERNELLE :**
Garderie de 16h25 à 18h30

- **ECOLE ELEMENTAIRE :**
Pour l'école élémentaire, la garderie périscolaire se déroulera de la manière suivante :
 - de 16 h 35 à 17 h 30 : aide aux devoirs
 - de 17 h 30 à 18 h 30 : garderie périscolaire

DIT que tout dépassement d'horaires sera facturé à la famille au coût réel, et par enfant, soit :

- 34 € 49 de l'heure majorée charges comprises
- 8 € 62 pour tout ¼ d'heure entamé

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme
Le 13 juillet 2020

Le Maire,
Valérie LAGILLE

